

« Address1 »
« Address2 »
« Address3 »
« Address4 »
« Address5 »

Nordea Fund of Funds, SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 66248

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, nous informons les actionnaires de **Nordea Fund of Funds, SICAV** (la « Société ») que la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, qui s'est tenue le 27 novembre 2018, n'a pu délibérer valablement des points inscrits à l'ordre du jour du fait d'un quorum insuffisant. Une seconde assemblée générale extraordinaire se tiendra donc au siège social de la Société le **14 décembre 2018 à 11 h 00** (CET) (l'« **Assemblée** »), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouvel administrateur, Brian Philip Jensen, Strandgade 3, 0900 Copenhague C, Danemark, avec effet rétroactif au 15 octobre 2018, et pour laquelle l'approbation de la CSSF a été reçue le 15 novembre 2018 ;
2. Ratification de la cooptation de Christian Schön, 33A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ;
3. Ratification de la cooptation de Madhu Ramachandran, 33A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour cette seconde assemblée générale extraordinaire, les résolutions inscrites à l'ordre du jour peuvent être adoptées sans condition de quorum, à la majorité des 2/3 des voix exprimées.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration.

Chaque action donne droit à une voix. Les fractions d'actions ne confèrent aucun droit de vote. Les exigences de majorité seront fixées en fonction du nombre d'actions émises et en circulation à minuit (heure de Luxembourg), cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée (la « **Date d'enregistrement** »). Les droits des actionnaires en matière de participation à l'Assemblée et d'exercice des droits de vote sont déterminés en fonction des actions détenues par les actionnaires à la Date d'enregistrement.

Les actionnaires qui se trouvent dans l'impossibilité d'assister à cette seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires sont invités à retourner le formulaire de procuration ci-joint dûment signé, par courrier postal à l'adresse Nordea Investment Funds S.A., 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, ou par fax à l'attention de Nordea Investment Funds S.A., au numéro +352433 940. Pour être valables, les procurations doivent parvenir avant le 11 décembre 2018 à 17 h 00 (CET).

CEPENDANT, les procurations reçues au titre de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2018 restent valables pour la seconde assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires qui avaient déjà envoyé une procuration au titre de l'assemblée générale extraordinaire initiale ne sont donc pas tenus d'envoyer de nouvelle procuration.

L'Assemblée se tiendra en langue anglaise.

Sur ordre du Conseil d'administration

Luxembourg, le 3 décembre 2018

Nordea Fund of Funds, SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 66248

PROCURATION

Je soussigné,

« **Address1** »

« **Address2** »

« **Address3** »

« **Address4** »

« **Account ID XXXXXXXX** »

détenteur de _____ actions de Nordea Fund of Funds, SICAV (la « **Société** »), dont le siège social est sis 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (le « **Siège social** »), désigne par la présente :

M. Jeremie HOUET, résidant au 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ou tout employé ou Dirigeant de la Société résidant professionnellement au Luxembourg, chacun agissant individuellement avec pleins pouvoirs de substitution en tant que mandataire, pour représenter le soussigné à la seconde assemblée extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le 14 décembre 2018 à 11 h 00 CET au Siège social de la Société (l'« **Assemblée** ») en vue de délibérer et de voter sur l'ordre du jour suivant :

		Pour	Contre	Abstention
1.	Nomination de Brian Philip Jensen, Strandgade 3, 0900 Copenhague C, Danemark, au poste d'administrateur de la Société, avec effet rétroactif au 15 octobre 2018, et pour laquelle l'approbation de la CSSF a été reçue le 15 novembre 2018 ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Ratification de la cooptation de Christian Schön, 33A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	Ratification de la cooptation de Madhu Ramachandran, 33A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le soussigné s'engage à indemniser le mandataire au titre des réclamations, des pertes, des coûts, des dépenses, des dommages ou des passifs subis ou encourus par ce dernier à la suite d'une action exécutée de bonne foi conformément au présent formulaire de procuration.

La présente procuration sera régie par et interprétée selon le droit luxembourgeois et les litiges découlant de ou liés à cette dernière seront exclusivement soumis aux tribunaux de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Date _____ Signature(s) _____